

La police burundaise mise en cause dans le meurtre d'une Française en 2007

France 3, 01/12/2011 La mort d'Agnès Dury toujours pas élucidée L'enquête sur le meurtre de la jeune femme commis en 2007 n'avance pas. Il y a quatre ans, la jeune volontaire bourguignonne était assassinée au Burundi. Elle était en mission pour le compte d'ACF (Action contre la Faim). La psychologue, originaire de Saône-et-Loire, était âgée de 31 ans. Agnès Dury a été tuée le 31 décembre 2007, quand la voiture d'ACF à bord de laquelle elle circulait a été la cible de tirs dans la ville de Ruyigi, à l'est du pays. Une infirmière nutritionniste a également été blessée. Dans un communiqué daté du jeudi 1er décembre 2011, l'organisation humanitaire Action contre la Faim demande "urgemment à l'Etat français et l'Etat burundais une totale implication dans le dossier et une volonté politique" pour que "la vérité soit faite sur ce crime odieux". Sœurverine Dury, sœur d'Agnès, demande aussi à la justice française de "faire simplement son travail". "Ca fait quatre ans que j'ai l'impression de me battre contre la justice française", a-t-elle ajouté à son arrivée en provenance du Burundi, où elle s'est rendue pour rencontrer les personnes en charge de l'enquête burundaise afin de tenter de la relancer. Les proches d'Agnès, qui font tout pour que cette affaire ne reste pas en suspens, ont créé un blog à sa mémoire. Un policier burundais mis en cause En septembre 2010, deux policiers français se sont rendus au Burundi pour procéder à une enquête de terrain, après un premier déplacement infructueux en 2008. Leur rapport d'enquête, mettant en cause un policier burundais, a été remis en octobre 2010 à une juge d'instruction de Mâcon, Pascale Sappey-Guesdon. En février 2011, un mandat d'arrêt international a été délivré à l'encontre de ce policier, toujours recherché. "La commission rogatoire française est achevée", a indiqué Karine Malara, procureur de la République à Mâcon. Récemment nommée, elle a précisé avoir eu une "relation de travail" avec la juge d'instruction de ce dossier. "On est dépendant des procédures qui sont en cours au Burundi. La difficulté c'est qu'on n'a pas de magistrat de liaison sur place, notre seul canal c'est l'ambassade de France", a ajouté Mme Malara, qui doit prochainement s'entretenir au téléphone, au côté de la juge d'instruction, avec le magistrat burundais chargé de l'enquête. Par B.L. avec l'AFP